

223C1843

FR0004166197-OP015-AS10-RO12

15 novembre 2023

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

EVOLIS

(Euronext Growth Paris)

1. Le 2 novembre 2023, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions EVOLIS initiée par la société HID Global SAS, cette dernière détient directement et indirectement, 5 155 242 actions EVOLIS représentant 9 562 949 droits de vote, soit 98,74% du capital et au moins 99,13% des droits de vote de cette société¹ (cf. D&I 223C1757 du 2 novembre 2023)².
2. Le 13 novembre 2023, BNP Paribas, agissant pour le compte de l'initiateur, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de l'initiateur de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions EVOLIS non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

L'AMF a constaté que les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 (notamment l'article 237-3 I, 2°) du règlement général sont réunies, notamment :

- les 65 578 actions EVOLIS non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de celle-ci, 1,26% du capital et au plus 0,87% des droits de vote de la société^{1&2} ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 223C1645 du 17 octobre 2023) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 43,75 € par action EVOLIS, net de tout frais.

Le retrait obligatoire interviendra le **27 novembre 2023**, au prix net de tout frais de 43,75 € par action et portera sur 65 578 actions EVOLIS représentant 1,26% du capital et au plus 0,87% des droits de vote de la société^{1&2}.

¹ Sur la base d'un capital composé de 5 220 820 actions représentant au plus 9 646 837 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Compte tenu d'un défaut de livraison portant sur 263 actions ESI GROUP (rectificatif à D&I 223C1757 du 2 novembre 2023).

3. La suspension de la cotation des actions de la société EVOLIS est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.
